

ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUE-E-S
DE LA CAISSE INTERCOMMUNALE DE PENSIONS

DU MERCREDI 10 JUIN 2026

SALLE OMNISPORTS BAHYSE

BLONAY – ST-LEGIER

Présidence : M. Jean-François Niklaus, Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions des articles 27 et 28 des Statuts de la Caisse intercommunale de pensions, l'Assemblée ordinaire des délégué-e-s de ce jour a été régulièrement convoquée.

Au nom du Conseil d'administration, M. le Président remercie les délégué-e-s d'avoir bien voulu répondre à l'invitation du Conseil d'administration. Il souhaite à toutes et tous une très cordiale bienvenue à la salle omnisports Bahyse à Blonay – St-Légier.

Il excuse l'absence de plusieurs délégué-e-s et salue avec plaisir les membres du Comité de l'Union des retraité-e-s de la Caisse intercommunale de pensions qui assistent, en qualité d'observateurs, à cette Assemblée.

Il remercie la municipalité de Blonay – St-Légier pour son hospitalité et la mise à disposition gratuite de la salle ainsi que du vin offert à l'apéritif. Il cède la parole à M. Alain Bovay, Syndic, afin qu'il présente en quelques mots sa commune.

M. Bovay salue en son nom et celui de la municipalité les membres présents et leur souhaite une très cordiale bienvenue dans la Commune de Blonay – St-Légier. Il évoque la fusion des deux Communes de Blonay et St-Légier, après 700 ans de séparation, décidée il y a maintenant quatre ans. Cette fusion, qui a connu quelques difficultés, notamment à cause du Covid, est la fusion la plus importante dans le canton depuis celle de Montreux, il y a 65 ans. Aux termes de la première législature post-fusion, les autorités remettent les clés avec le sentiment du devoir accompli. Les finances sont saines, les impôts ont baissé, les infrastructures scolaires ont suivi et la Commune figure parmi les plus attractives du canton. La Commune enregistre une centaine d'habitants supplémentaires par année. Elle compte environ 12'500 habitants et atteint désormais la taille d'une petite ville. Elle garde cependant un esprit villageois. M. Bovay invite tous les membres présents à participer à la fête de l'Union des communes vaudoises qui se déroulera ce samedi sur les terres de sa commune.

M. Bovay conclut son intervention en lançant un film de présentation de sa Commune. Il souhaite à toutes et tous une belle assemblée.

M. le Président reprend la parole et remercie M. Bovay pour sa présentation.

Il mentionne que chaque participant-e a reçu, lors de son arrivée, un ou plusieurs boîtiers afin de pouvoir voter au cours de cette assemblée.

Afin que chacun-e soit à l'aise avec le fonctionnement de ces boîtiers, M. le Président passe la parole à M. Jean-Marc Nermond de la société VOTEBOX, lequel donne les explications nécessaires sur le déroulement des votes électroniques et l'utilisation des boîtiers.

A la suite de ces explications, l'Assemblée procède à un scrutin test.

1./ LISTE DE PRESENCE

Conformément aux dispositions de l'article 28 des Statuts :

- 567 délégué-e-s représentant les employeurs
- 567 délégué-e-s représentant les assurés

ont été convoqués un mois à l'avance.

Ont répondu à cette convocation ou se sont fait représenter :

- 214 délégué-e-s des employeurs
- 255 délégué-e-s des assurés

soit 469 délégué-e-s au total.

Le quorum, défini à l'art. 30 des Statuts, soit 60 délégué-e-s des employeurs et 60 délégué-e-s des assurés est donc atteint. M. le Président déclare cette Assemblée ouverte.

Les délégué-e-s ont tous pu prendre connaissance de l'ordre du jour, lequel sera suivi tel que présenté, aucun délégué-e n'en demandant une modification.

2./ PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée de l'année dernière a été publié sur le site internet de la Caisse.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque et aucun-e délégué-e n'en sollicite la lecture.

Au vu de ces éléments, M. le Président demande aux délégué-e-s d'approuver le procès-verbal au moyen de leur(s) boîtier(s) électronique(s).

Avec 35 abstentions, le procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégué-e-s 2025 est approuvé.

3./ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans la continuité des performances convaincantes des deux derniers exercices, l'année 2025 a permis de confirmer cette bonne évolution. Une croissance sensible s'est poursuivie malgré les fortes tensions commerciales liées aux droits de douane américains et la multiplication des conflits géopolitiques qui a vu se succéder des phases de forte volatilité. Néanmoins, les marchés se sont dirigés vers un dénouement économique rassurant. Dans ces conditions, la Caisse a enregistré une performance positive nette de 6.6%.

Cette performance permet de faire passer le degré de couverture de la Caisse à 79.6%. Ce dernier reste donc supérieur aux 70.4% requis par le chemin de recapitalisation. Le rapport annuel 2025 présente l'ensemble des résultats de l'année écoulée et est disponible à tout moment sur le site de la Caisse.

Concernant les faits marquants et les nouveautés de l'année dernière, outre les incidences financières liées aux tarifs douaniers, les conflits en Ukraine et en Palestine ont continué d'alimenter les discordes géopolitiques mondiales, notamment en renforçant le poids et les décisions à prendre par rapport à certains placements controversés.

Cette question a fait l'objet d'une proposition individuelle. Le Président propose donc de ne pas s'y attarder maintenant.

En 2025 et selon la législation en vigueur, la Caisse s'est conformée à une expertise actuarielle complète visant à certifier la bonne gestion des avoirs de prévoyance et permettant de valider la poursuite du fonctionnement de la Caisse en capitalisation partielle selon le plan actuel. Par ses travaux, l'expert de la Caisse a pu attester de la saine gestion de la Caisse, d'une part, et valider la poursuite du fonctionnement de la Caisse en capitalisation partielle selon le plan actuel, d'autre part.

Le Conseil d'administration a également, au cours de l'année dernière, fait analyser par des experts externes sa méthode de placements, lui permettant de fixer l'allocation stratégique des actifs de la Caisse pour l'année 2026.

De plus, grâce aux bonnes performances réalisées au cours de l'année 2025, le Conseil d'administration a été heureux de pouvoir mettre en œuvre le mécanisme de redistribution non seulement en faveur des assurés actifs mais également en faveur des employeurs affiliés.

Les premiers se sont vu octroyer un montant équivalant à 0.3% de l'entier de leur capital de prévoyance accumulé au 31 décembre 2025. Les seconds ont bénéficié d'une baisse de 0.5% de l'ensemble des salaires cotisants 2025.

Les sommes concrètes ainsi octroyées ont été communiquées aux employeurs et déduites de leurs cotisations de janvier 2026 et transmises individuellement aux assurés actifs avec leur situation de prévoyance.

Comme évoqué l'année dernière, nous voici arrivés au terme de la législature 2021-2026 laquelle a été principalement marquée par le Covid et toutes les mesures inédites prises pour préserver la sécurité et la santé de la population.

Au cours de la législature, la Caisse a également fêté son 100^{ème} anniversaire et constaté qu'elle avait pris les mesures nécessaires pour assurer sa pérennité et regarder l'avenir avec sérénité.

La fin de la législature marque enfin la fin de mandat de votre serviteur ainsi que de M. Gilbert Gubler, actuel Vice-président. Au cours de nos mandats, de 14, respectivement 15 ans au sein du Conseil d'administration, nous avons pu apprécier le climat constructif et bienveillant qui a animé le Conseil et tenons remercier toutes celles et ceux qui l'ont composé durant toutes ces années tant pour leur professionnalisme que leur écoute. M. le Président remercie Gilbert Gubler pour le soutien sans faille qu'il lui a apporté au cours de toutes ces années durant lesquelles il a œuvré comme Vice-président. M. le Président salue également Claude Recordon qui a, lui aussi, décidé de mettre fin à son rôle de secrétaire hors conseil. Après avoir œuvré comme administrateur puis Président, Claude Recordon, véritable mémoire vivante de la Caisse, a accepté, il y a quinze ans, de poursuivre l'aventure avec le Conseil. M. le Président adresse un grand merci à Claude Recordon pour son dévouement sans faille !

Diriger une institution de prévoyance, qui plus est de la taille de la CIP, n'est pas une chose aisée mais le Conseil d'administration a pu compter sur l'expérience des uns et des autres pour mener à bien la mission confiée et vivre une expérience enrichissante et passionnante.

M. le Président remercie chaleureusement ses collègues avec qui il a pu tisser des liens particuliers au cours de toutes ces années d'échanges.

A l'heure de remettre les clés, M. le Président tient encore à saluer toutes celles et ceux qui opèrent dans l'ombre pour faire vivre la Caisse mais sans lesquels rien ne pourrait se faire. Il remercie la Direction de Retraites Populaires et l'ensemble de son personnel qui travaillent sans relâche pour le bien de la Caisse.

Enfin, M. le Président ne saurait quitter cette estrade sans avoir adressé aux délégué-e-s, pensionné-e-s, personnes assurées et employeurs, ses plus profonds et sincères remerciements pour la confiance témoignée durant toutes ces années. Sans vous, rien n'est possible et il se réjouit que plusieurs parmi vous montrent un intérêt à siéger au sein de l'organe suprême de cette belle institution.

M. le Président clôt son rapport en souhaitant longue vie aux délégué-e-s et à la Caisse et adresse à tous un sincère MERCI !

4./ COMPTES ANNUELS

Le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été publiés sur le site internet de la Caisse. M. le Président rappelle que les comptes annuels sont de la compétence du Conseil d'administration. Les comptes 2025 n'ont fait l'objet d'aucune remarque ou question de la part des délégué-e-s que ce soit avant l'Assemblée ou au cours de celle-ci. M. le Président propose dès lors de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5./ RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Le rapport de l'organe de révision relatif aux comptes 2025 a été transmis aux délégué-e-s avec les comptes. Il a été établi sans réserve. Le rapport de l'organe de révision n'a fait l'objet d'aucune remarque ou question de la part des délégué-e-s que ce soit avant l'Assemblée ou au cours de celle-ci. M. le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

6./ et 7./ ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Président propose de passer aux élections statutaires. En préambule, il rappelle la teneur des articles 33 et 34 des Statuts.

Ces explications sur le processus d'élection données, M. le Président rappelle qu'au 1^{er} janvier 2026, le Conseil d'administration se composait des personnes suivantes :

Représentants des employeurs

Vice-président :

- Gilbert Gubler, président de l'Association La Forestière, Echandens

Administrateurs :

- Christine Girod, syndique, Gland
- Laurent Auchlin, municipal, Aubonne

Représentants des assurés

Président :

- Jean-François Niklaus, chef du Service des finances, Villeneuve

Administrateurs :

- Laurence Favre, adjointe au chef du Service des finances, Renens
- Stéphane Roulet, chef du service des finances, Blonay-St-Légier.

Quatre anciens membres sont rééligibles, il s'agit de :

représentants les employeurs

- Christine Girod, syndique, Gland
- Laurent Auchlin, municipal, Aubonne

représentants les assurés

- Laurence Favre, adjointe du chef du Service des finances, Renens
- Stéphane Roulet, chef du service des finances, Blonay-St-Légier.

Ces quatre administrateurs acceptent une réélection.

Les anciens membres du Conseil d'administration ont toujours été réélus in-globo. Dans un premier temps, M. le Président suggère donc de procéder à l'élection des anciens membres, représentants de l'employeur, d'une part et représentants des assurés, d'autre part puis, dans un second temps, d'élire les nouveaux membres.

Election des membres du Conseil d'administration sortants, représentant les employeurs

M. le Président invite les délégué-e-s des employeurs à voter, au moyen de leur(s) boîtier(s) électronique(s), le renouvellement des mandats d'administrateur de Mme Girod et M. Auchlin.

Nombre de votants	214
Nombre de votes exprimés	209
Abstentions	7

Par 198 avis favorables, soit 98% des suffrages, 4 avis défavorables, soit 2% des suffrages, les délégué-e-s, représentant les employeurs, renouvellent les mandats de Mme Girod et M. Auchlin pour la législature 2026-2031.

Election des membres du Conseil d'administration sortants, représentant les assurés

M. le Président invite maintenant les délégué-e-s des assurés à voter, au moyen de leur(s) boîtier(s) électronique(s), le renouvellement des mandats d'administrateur de Mme Favre et M. Roulet.

Nombre de votants	255
Nombre de votes exprimés	249
Abstentions	7

Par 234 avis favorables, soit 96.7% des suffrages, 8 avis défavorables, soit 3.3% des suffrages, les délégué-e-s, représentant les assurés, renouvellent les mandats de Mme Favre et M. Roulet pour la législature 2026-2031.

Il y a maintenant lieu de nommer la personne qui succédera à M. Gilbert Gubler, administrateur sortant, représentant les employeurs.

Election d'un nouvel administrateur, représentant les employeurs

Pour le poste vacant, les candidatures suivantes ont été reçues :

- Mme Claudine Imhof, conseillère municipale, La Sarraz,
- M. Maël Joly, conseiller municipal, Nyon,
- M. Joël Michelot, Directeur général de la société ARSCO SA, société immobilière regroupant les neuf communes de Terre Sainte.

Chacun des candidat-e-s a fait parvenir à la Caisse ses motivations à intégrer le Conseil d'administration.

A la demande de M. le Président, chaque candidat-e se présente brièvement à l'Assemblée.

Etant en présence de plusieurs candidat-es, M. le Président se voit dans l'obligation de rappeler les dispositions de l'article 31 des Statuts, à la suite de quoi, il invite les représentants des employeurs à voter pour le-la candidat-e de leur choix au moyen de leur(s) boîtier(s) électronique(s).

Nombre de votants	214
Nombre de votes exprimés	209
Abstention	3

Mme Imhof obtient 85 voix, soit 41.3% des suffrages.

M. Joly obtient 69 voix, soit 33.5% des suffrages.

M. Michelot obtient 52 voix, soit 25.2% des suffrages.

Aucun-e candidat-e n'obtenant la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un deuxième tour, à la majorité relative. M. le Président invite les délégué-e-s à procéder à un nouveau vote.

Avec 103 voix, soit 48.6% des suffrages, Mme Imhof est élue au deuxième tour.

M. Joly obtient 78 voix (36.8%) et M. Michelot 31 voix (14.6%).

M. le Président félicite Mme Claudine Imhof, laquelle rejoint le Conseil d'administration en qualité de représentante de l'employeur pour la législature 2026-2031.

M. le Président invite maintenant les représentants des assurés à désigner la personne qui les représentera au sein du Conseil d'administration.

Election d'un nouvel administrateur, représentant les assurés

Pour le poste vacant, les candidatures suivantes ont été reçues :

- M. Patrick Csikos, secrétaire municipal et chef du personnel à la Commune de Lutry. M. Csikos est administrateur suppléant au Conseil d'administration de la Caisse depuis juin 2017,
- M. Yves Roulet, chef de service domaines & bâtiments à la Ville de La Tour-de-Peilz. M. Roulet est administrateur suppléant au Conseil d'administration de la Caisse depuis juin 2018,
- M. Loïc Krummenacher, chef de projets RH et infrastructures salariales à la Commune d'Yverdon-les-Bains. M. Krummenacher est administrateur suppléant au Conseil d'administration de la Caisse depuis juin 2024 ,
- Mme Sandra Girardin, spécialiste RH, Asante Sana-AVASAD ,
- M. François Krafft, responsable finance et gestion, Vaud Promotion ,
- M. Fabien Roy, responsable du bureau de la Sécurité publique à la Commune d'Aubonne ,
- M. Bertrand Stämpfli, chargé de communication, Bussigny ,

Chacun des candidat-e-s a fait parvenir à la Caisse ses motivations à intégrer le Conseil d'administration.

A la demande de M. le Président, chaque candidat-e se présente brièvement à l'assemblée.

Etant en présence de plusieurs candidat-e-s, M. le Président rappelle que, comme pour l'élection des représentants des employeurs, les élections des représentants des assurés ont lieu à la majorité absolue au premier tour et relative au second.

M. le Président invite maintenant les représentants des assurés à voter pour le candidat-e de leur choix au moyen de leur(s) boîtier(s) électronique(s).

Nombre de votants	255
Nombre de votes exprimés	247
Abstention	1
Blanc	1

M. Csikos obtient 62 voix, soit 25.3% des suffrages.
M. Roulet obtient 50 voix, soit 20.4% des suffrages.
M. Roy obtient 50 voix, soit 20.4% des suffrages.
M. Krafft obtient 34 voix, soit 19.9% des suffrages.
M. Krummenacher obtient 26 voix, soit 10.6% des suffrages.
Mme Girardin obtient 12 voix, soit 4.9% des suffrages.
M. Stämpfli obtient 11 voix, soit 4.5% des suffrages.

Aucun candidat-e n'obtenant la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un deuxième tour, à la majorité relative. M. le Président invite les délégué-e-s à procéder à un nouveau vote.

Avec 73 voix, soit 29.6% des suffrages, M. Csikos est élu au deuxième tour.

M. Roy obtient 56 voix (22.7%), M. Roulet 52 voix (21.1%), M. Krafft 31 voix (12.6%), M. Krummenacher 24 voix (9.7%), M. Stämpfli 6 voix (2.4%) et Mme Girardin 5 voix (2.0%).

M. le Président félicite M. Patrick Csikos, lequel rejoint le Conseil d'administration en qualité de représentant des assurés pour la législature 2026-2031.

La composition du Conseil d'administration au 1^{er} juillet 2026 étant désormais connue, il est nécessaire de procéder aux élections des membres suppléants.

8./ et 9/. ELECTION DES MEMBRES SUPPLEANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Election membres suppléants, représentant les employeurs

Au 1^{er} janvier 2026, les membres suppléants du Conseil d'administration, représentant les employeurs sont

- M. Félix Stürner,
- M. Grégory Devaud,
- M. Maxime Stern

Concernant les membres suppléants représentant les employeurs, MM. Grégory Devaud et Maxime Stern sont rééligibles. Il est en revanche nécessaire de remplacer M. Félix Stürner, lequel n'est plus municipal à Moudon.

Comme pour les administrateurs, M. le Président propose, dans un premier temps, de procéder à l'élection des anciens membres in-globo, puis, dans un second temps, d'élire les nouveaux membres.

M. le Président invite les délégué-e-s des employeurs à voter pour renouveler le mandat d'administrateur suppléant de MM. Devaud et Stern.

Nombre de votants	214
Nombre de votes exprimés	204
Abstentions	3

Par 192 avis favorables, soit 95.5% des suffrages, 9 avis défavorables, soit 4.5% des suffrages, les délégué-e-s représentant les employeurs renouvellent les mandats de MM. Devaud et Stern comme administrateurs suppléants pour la législature 2026-2031.

Pour le poste vacant, M. Joly et M. Michelot ont accepté de se porter candidats.

En présence de plusieurs candidats, M. le Président propose de procéder à un vote électronique, non sans rappeler que, comme pour les membres du Conseil d'administration, les élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et relative au second.

M. le Président invite maintenant les représentants des employeurs à voter pour le candidat de leur choix.

Nombre de votants	214
Nombre de votes exprimés	204
Abstentions	7
Blancs	11

Par 101 voix, soit 54.3% des suffrages, M. Joly obtient la majorité absolue et est élu au premier tour comme membre suppléant représentant les employeurs au Conseil d'administration pour la législature 2026-2031.

M. Michelot obtient 85 voix, soit 45.7% des suffrages.

M. le Président félicite M. Joly pour son élection.

Il est maintenant nécessaire de passer à l'élection des membres suppléants représentant les assurés.

Election membres suppléants, représentants les assurés

Au 1^{er} janvier 2026, les membres suppléants représentant les assurés au Conseil d'administration sont

- M. Patrick Csikos,
- M. Yves Roulet,
- M. Loïc Krummenacher.

M. Roulet, qui n'a pas été élu au Conseil d'administration, a informé le Conseil qu'il n'était pas candidat au poste de suppléant. De plus, M. Csikos ayant été élu au Conseil d'administration, seul M. Krummenacher est candidat à sa réélection.

Les délégué-e-s représentant les assurés sont invités à dire s'ils acceptent le renouvellement de mandat de M. Krummenacher pour la législature 2026-2031

Nombre de votants	255
Nombre de votes exprimés	230
Abstention	22

Par 195 avis favorables, soit 84.8% des suffrages, 35 avis défavorables, soit 15.2%, les délégué-e-s représentant les assurés renouvellent le mandat de M. Krummenacher comme administrateur suppléant pour la législature 2026-2031.

Pour les postes vacants,

- Mme Sandra Girardin,
- M. François Krafft,
- M. Fabien Roy,
- M. Bertrand Stämpfli

ont accepté de se porter candidat-e-s.

Etant en présence de plusieurs candidat-e-s, M. le Président propose de procéder à un vote électronique, non sans rappeler que les élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et relative au second.

Les délégué-e-s des assurés sont invités à voter pour les deux candidat-e-s de leur choix au moyen de leur(s) boîtier(s) électronique(s).

Nombre de votants	255
Nombre de votes exprimés	246
Abstentions	2
Blancs	2

Par 145 voix, soit 58.9% des suffrages, M. Roy obtient la majorité absolue et est élu au premier tour comme membre suppléant représentant les assurés au Conseil d'administration pour la législature 2026-2031.

M. Krafft obtient 116 voix, soit 47.2% des suffrages,
Mme Girardin obtient 90 voix, soit 36.65% des suffrages,
M. Stämpfli obtient 89 voix, soit 36.2% des suffrages.

M. le Président félicite M. Roy pour son élection.

Un seul candidat ayant obtenu la majorité absolue, il convient de procéder au deuxième tour de scrutin qui a lieu à la majorité relative.

M. le Président invite les représentants des assurés à voter une nouvelle fois pour le candidat-e de leur choix.

Nombre de votants	255
Nombre de votes exprimés	229
Abstentions	5
Blancs	16

Par 98 voix, soit 42.8% des suffrages, M. Krafft est élu au deuxième tour comme membre suppléant représentant les assurés au Conseil d'administration pour la législature 2026-2031.

Mme Girardin obtient 84 voix, soit 36.7% des suffrages,
M. Stämpfli obtient 47 voix, soit 20.5% des suffrages.

M. le Président félicite M. Krafft pour son élection.

Le processus de renouvellement du Conseil d'administration étant achevé, M. le Président souhaite plein succès et beaucoup de réussite aux nouveaux élus dans les défis qui ne manqueront pas de devoir être relevés au cours de la prochaine législature. M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

10./ PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le 30 avril 2026, la municipalité de la Ville de Vevey a fait parvenir au Conseil d'administration une proposition individuelle en lien avec les critères de conformité aux droits humains et au droit international dans la politique d'investissement de la Caisse.

Avant de lire la proposition de la Ville de Vevey et de passer la parole à Mme Christine Girod pour qu'elle apporte l'éclairage du Conseil d'administration sur les questions soulevées, M. le Président informe l'Assemblée que l'Association du personnel de l'HETSL (Haute école de travail social de Lausanne) a transmis, par email, hier, au service de la Caisse, une correspondance dans laquelle elle expose soutenir la proposition de la Ville de Vevey. L'Association du personnel de l'HETSL a également remis à la Caisse une pétition de 63 collaborateurs demandant à la Caisse de répondre favorablement aux requêtes d'accès officiels aux informations relatives aux placements de la CIP. Afin de répondre à la volonté de ces pétitionnaires, l'Association du personnel de l'HETSL demande une modification de la proposition de la Ville de Vevey.

Cette requête n'ayant pas été formulée dans le délai de quinze jours impartis par les Statuts, elle ne peut en l'état être soumise à l'Assemblée de ce jour. M. le Président informe cependant l'Assemblée que la question de la transparence des placements est actuellement examinée par le Conseil d'administration.

Ces éléments précisés, M. le Président procède à la lecture de la proposition de la municipalité de Vevey, qui demande principalement au Conseil d'administration de la Caisse de procéder au désinvestissement des actifs liés aux violations du droit international en Palestine.

La municipalité de Vevey demande également au Conseil d'administration de renforcer les critères de conformité aux droits humains et au droit international dans la politique d'investissement de la Caisse.

Mme Girod prend la parole pour transmettre l'avis du Conseil d'administration sur la question soulevée. Le Conseil d'administration relève qu'il est indéniable que les événements qui se déroulent en Palestine interpellent, choquent et affectent la population, tout comme les bénéficiaires de la CIP et les membres du Conseil d'administration. Globalement, le monde traverse une période de fortes tensions géopolitiques. La Russie mène une guerre contre l'Ukraine, les Etats-Unis et Israël mènent des frappes contre l'Iran. De nombreux autres pays comme le Soudan et le Congo souffrent sur le plan humanitaire, alimentaire et sécuritaire.

Ce contexte a conduit le Conseil d'administration à mener une réflexion sur ses critères de placement depuis 2025 déjà dans le but de trouver des critères objectifs et applicables à toutes les situations. Le Conseil d'administration a ainsi décidé d'appliquer désormais une politique d'investissement alignée sur les sanctions économiques édictées par le SECO. Les pays contre lesquels le SECO a décrété un embargo global seront exclus des placements de la Caisse.

De cette décision, découle déjà une première mesure. La Caisse procédera au désinvestissement de ses obligations souveraines d'Etat du Vénézuéla à hauteur de CHF 772'000.00 tout prochainement.

Cette approche dépasse les exigences minimales de la loi sur les embargos. La liste du SECO est désormais utilisée comme référence supplémentaire pour exclure les titres souverains des Etats concernés, même s'ils ne font pas l'objet de sanctions financières.

Mme Girod donne alors trois exemples concrets de la démarche entreprise.

Les exclusions du SECO viennent compléter l'axe 4 de la stratégie de la CIP qui exclut les titres liés à l'armement, ainsi que les entreprises actives dans le charbon.

Tout au long du processus, le Conseil d'administration a appliqué les mêmes principes retenus depuis plusieurs années soit la définition de critères applicables à toutes les situations, la nécessité d'avoir un cadre réglementaire pour le faire, la volonté de ne pas se substituer aux autorités politiques et diplomatiques et enfin l'application d'une approche pérenne.

Mme Girod rappelle alors l'objectif des membres du Conseil d'administration dans l'exercice de leur fonction qui découle des statuts de la Caisse.

Dans le dossier particulier de la Palestine, le Conseil d'administration propose une approche pragmatique qui garantit l'application des directives en vigueur. Il souhaite maintenir des critères objectifs, cohérents et applicables dans tous les différents contextes. Il entend appliquer les directives du SECO, voire plus et poursuivre ses réflexions sur la manière de traiter les entreprises qui violent le droit humanitaire. Le Conseil d'administration appréhende la situation avec la retenue nécessaire. Il reste attentif à l'évolution de la situation en Israël et des directives du SECO.

Pour conclure, Mme Girod relève que le Conseil d'administration a effectué la moitié du travail demandé par la résolution. Il a renforcé les critères d'exclusion de certains titres et poursuit sa réflexion concernant le désinvestissement complet des actifs de la Caisse concernant les entreprises qui violeraient les droits humanitaires.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration estime déjà répondre à la demande de la Municipalité de Vevey et invite l'Assemblée à rejeter la résolution de cette dernière.

M. le Président remercie Mme Girod pour ses explications et ouvre la discussion.

M. Luccarini, représentant de la municipalité de Vevey, prend la parole et s'interroge sur la réponse du Conseil d'administration qui dit avoir déjà pris une partie des mesures demandées mais qui refuse le désinvestissement des obligations souveraines israéliennes au motif qu'Israël ne fait pas partie de la liste du SECO. L'intervenant relève que le refus du Conseil fédéral de dénoncer la situation en Palestine est scandaleux et invite les délégué-e-s à voter la résolution de la municipalité de Vevey et à soutenir l'intervention de l'HETSL qui demande plus de transparence concernant les placements de la Caisse et ce, pour envoyer un signal au Conseil d'administration.

Mme Girod précise que les préoccupations de la municipalité de Vevey sont entendues. La proposition faite à l'Assemblée de rejeter la résolution de la municipalité de Vevey vise à permettre au Conseil de poursuivre ses réflexions, lesquelles sont en cours et doivent être coordonnées afin de répondre au mieux aux troubles géopolitiques dans leur ensemble.

Une déléguée, représentant l'HETSL, interpelle le Conseil d'administration pour savoir pourquoi l'axe 4 de stratégie ESG de la Caisse – exclusion, notamment des actions et obligations qui ne respectent pas les lois et ordonnances suisses ou conventions ratifiées par la Suisse - ne suffirait pas à exclure les investissements de la Caisse dans la dette souveraine de l'Etat de d'Israël.

M. le Président passe la parole à M. Van Tilborgh, responsable des placements au sein de la gérante. Si effectivement l'axe 4 de la stratégie ESG adoptée par la Caisse couvre la violation des traités internationaux, M. Van Tilborgh rappelle que le Conseil fédéral a décidé de ne pas prendre de mesures à l'encontre de l'Etat d'Israël. La Caisse estime qu'il serait contreproductif d'aller à l'encontre des décisions du Conseil fédéral et qu'il est indispensable pour la Caisse de fixer des règles/critères qui soient applicables à toutes les situations internationales.

Mme Tanner, de la municipalité d'Yverdon-les-Bains, prend la parole. Elle relève que le SECO n'a pas pris de mesure à l'encontre d'Israël pour des raisons politiques et qu'il est dès lors nécessaire de s'affranchir de l'avis du SECO. Elle informe que la ville d'Yverdon-les-Bains ne peut pas soutenir le versement, ne serait-ce que d'un franc à un état qui commet bien plus qu'une guerre mais un génocide. La résolution de la municipalité de Vevey vise à guider le Conseil d'administration dans ses réflexions et à l'encourager à, peut-être, aller plus loin que la liste du SECO. Elle invite les délégué-e-s à soutenir la résolution de la municipalité de Vevey.

M. le Président remercie tous les intervenants et propose de passer au vote.

Nombre de votants	469
Nombre de votes exprimés	440
Abstentions	38

Par 221 voix pour, soit 55% des suffrages, 181 voix contre, soit 45% des suffrages, la résolution de la municipalité de Vevey est acceptée.

Le Conseil d'administration prend acte de la demande de l'Assemblée et examinera la suite qu'il entend y donner.

La résolution de la Ville de Vevey ayant été la seule adressée au Conseil dans les délais impartis, M. le Président propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

DIVERS

M. Auchlin prend la parole pour adresser quelques mots et rendre hommage à MM. Niklaus et Gubler, qui terminent leurs mandats au sein du Conseil d'administration, ainsi qu'à M. Recordon, administrateur de la Caisse depuis 1998, Président depuis 2002, et enfin secrétaire hors Conseil dont le mandat se termine à la fin de la législature.

M. le Président remercie M. Auchlin pour son discours. Avant de conclure, il profite de l'occasion qui lui est donnée pour rappeler l'existence de l'Espace personnel en ligne qui permet aux assurés de gérer leurs échanges avec la Caisse de manière sécurisée et d'utiliser les simulateurs mis à disposition.

M. le Président mentionne encore la page spécialement dédiée aux délégué-e-s figurant sur le site internet de la Caisse. Il mentionne également l'existence de la Newsletter qui paraît en moyenne 4 fois par année et qui informe sur des sujets d'actualité ou sur les résultats trimestriels de la Caisse.

Il informe que la présentation de ce jour sera disponible sur le site internet de la Caisse dès demain matin.

M. le Président invite tous les délégué-e-s à participer à l'apéritif servi sous le couvert de la salle Omnisport. Il remercie encore la Commune de Blonay-St-Légier pour le vin qui sera servi à l'apéritif.

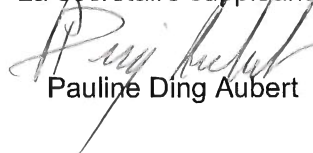
Il lève la séance, remercie les délégué-e-s pour leur participation et leur souhaite un bon retour chez eux.

Le Président



Laurent Auchlin

La secrétaire suppléante



Pauline Ding Aubert